Approvisionnements d'énergie-Loi

• (2150)

Nous souffrons d'un manque de prévoyance chez le gouvernement. Il aurait dû prévoir que nous aurions des difficultés cette année. Nous y avons tout juste échappé l'année dernière alors que le monde se rendait compte de la diminution de ses réserves énergétiques. Voilà plusieurs mois que des députés de ce côté-ci avertissent d'une éventuelle pénurie énergétique. Même le gouvernement libéral aurait dû prévoir depuis trois ans que certaines mesures étaient nécessaires pour préserver nos approvisionnements en énergie.

J'aimerais faire quelques suggestions que j'ai d'ailleurs déjà faites. Certaines solutions auraient pu être appliquées par le gouvernement pour pallier la situation. Par exemple, il aurait pu utiliser certaines installations d'entreposage dans différentes régions, surtout dans l'Est d'où je viens, et libérer ensuite des quantités limitées de pétrole en cas de besoin. Nous avons des mines de sel en Nouvelle-Écosse. D'après le peu de connaissance que j'ai de l'Ouest, je crois savoir qu'il y a des puits de gaz abandonnés qui pourraient servir à emmagasiner le pétrole et le gaz. A mon avis, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) devrait envisager d'utiliser les mines de sel de Nouvelle-Écosse qui pourraient contenir d'énormes quantités de pétrole. Je ne pense pas qu'il faille s'attendre que les sociétés commerciales emmagasinent les quantités dont je parle; je ne vois toutefois pas pourquoi le gouvernement ne constituerait pas des stocks importants de pétrole qui pourraient être extrêmement utiles lorsque l'approvisionnement est temporairement compromis.

Je désire faire une autre suggestion qui n'est peut-être pas nouvelle, à propos des oléoducs. Les avantages d'un réseau électrique sont maintenant évidents. La nécessité d'avoir un réseau électrique national est évidente pour tout le monde. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas constituer un réseau national pour le transport du pétrole et du gaz. Il faut étudier la question. Ce réseau devrait être construit de manière à ne pas répondre à tous les besoins de n'importe quel marché, mais à approvisionner l'extrémité du marché que les sociétés commerciales semblent peu disposées ou incapables d'approvisionner. Il apparaît que toutes les sociétés commerciales remplissent leurs engagements de la même façon. C'est pourquoi on a besoin, à mon avis, d'un réseau public qui permettrait d'assurer l'approvisionnement en cas de pénurie.

Permettez-moi de dire autre chose. J'ai entendu dire plusieurs fois à la Chambre et autre part que l'Est canadien qui comprend, à mon sens, les provinces maritimes, bénéficie depuis quelques années de pétrole à bon marché, tandis que les régions du Canada situées à l'ouest de la ligne Borden doivent payer davantage pour le pétrole afin d'appuyer l'industrie canadienne. Je ne sais pas quelles expériences les autres députés ont faites; pour ma part, en tout cas, le prix du pétrole dans les provinces maritimes est le même que celui que les autres députés donnent; cette affirmation ne touchera donc pas une corde sensible dans le cœur et l'esprit des consommateurs des Maritimes. Il se peut que les prix soient légèrement inférieurs dans les provinces de l'Est; je ne suis pas qualifié pour en parler. D'après mes renseignements, en Nouvelle-Écosse, le fuel coûte un cent moins cher, au maximum, qu'en Ontario. En outre, depuis cinq ou dix ans, depuis que je conduis, j'ai constaté en traversant l'Ontario et l'ouest du Québec que l'essence était de 10 à 15 cents moins cher en Ontario, ou à l'ouest de la ligne Borden. Elle était beaucoup plus chère en Nouvelle-Écosse, où j'ai effectué la plus grande partie

de mes trajets. Cet écart de prix est peut-être dû aux impôts fédéraux ou provinciaux, et a peut-être de très bonnes raisons d'exister. J'ai dit tout simplement que l'on ne peut pas prouver dans ma région que les consommateurs de l'est profitent réellement depuis plusieurs années des dépenses entreprises à l'ouest de la ligne Borden.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises lors de cette prétendue crise de l'énergie? Il a bloqué les prix. Encore une fois, en tant que consommateur venant des Maritimes, permettez-moi de dire au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) que le blocage des prix qu'il a approuvé il y a quelques instants n'existe pas dans les Maritimes. Si le gouvernement a bloqué les prix, le consommateur des Maritimes n'en est pas conscient. On nous dit que les sociétés pétrolières ont été appelées à bloquer les prix et à ne pas augmenter leur marge de bénéfices. En même temps, on demande aux consommateurs de l'est du Canada de faire les frais des augmentations des produits pétroliers importés. Il n'y a donc aucun blocage des prix à l'est de la ligne Borden. Ce blocage n'existe qu'à l'ouest de la ligne Borden et je suppose qu'il est plus apparent que réel.

Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ—LA PÉNURIE DE GÉRIATRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de la sénescence et de ses problèmes, afin d'attirer l'attention sur la nécessité de connaissances accrues dans le domaine de la sénescence, de sa prévention et de son traitement. Bien des gens, y compris nombre de médecins, estiment que nos connaissances sont entièrement insuffisantes pour répondre aux besoins. La nécessité de ces connaissances découle du fait qu'un grand nombre de gens ont évité les traquenards des maladies graves depuis l'enfance jusqu'à 40 ans par suite de la découverte de vaccins et de sérums. Les maladies ont été prévenues grâce à des inoculations et le traitement des maladies graves se fait au moyen de sulfates, de pénicilline et d'antibiotiques. C'est surtout pourquoi les gens vivent plus vieux maintenant. En réalité, les accidents constituent maintenant les principales causes de décès pour ceux qui sont âgés de moins de 40 ans. C'est pourquoi, aujourd'hui, la vie moyenne est d'environ 75 ans, comparativement à guère plus de 40 au début du siècle.

Environ un Canadien sur dix aujourd'hui a 65 ans ou plus. Il y en a environ 2 millions au Canada. Les taux d'admission dans les hôpitaux pour les 65 ans et plus sont trois fois plus grands que chez les jeunes. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, 60 p. 100 de tous les décès sont dus à des maladies chroniques comme les maladies cardio-vasculaires, les maladies respiratoires, le cancer, le diabète, l'arthrite, etc. Ces maladies chroniques commencent à frapper après 40 ans. Il s'ensuit donc qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse du taux de natalité, il y aura une augmentation des maladies chroniques.